

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 202

7 mars 2005

SOMMAIRE

A.A.M. Fin. S.A., Luxembourg	9654	I.B.B. Baugesellschaft mbH, Heinerscheid	9682
Air Marine Luxembourg S.A., Luxembourg	9684	IPEF IV Holdings N° 4 S.A., Luxembourg	9677
Alpha Charter S.A., Luxembourg	9680	JA Investissements S.A.	9671
Amaralis Holdings, S.à r.l., Luxembourg	9670	Jaccar Holdings S.A., Luxembourg	9651
Amaralis International, S.à r.l., Luxembourg	9662	Jaune Services S.A., Luxembourg	9694
Andromède Marine S.A., Luxembourg	9663	Konatra, S.à r.l., Schengen	9660
Atlantis Location Maritime S.A., Luxembourg	9689	Konatra, S.à r.l., Schengen	9661
Ben & Co. Chartering S.A., Luxembourg	9662	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	9687
Bersy S.A., Luxembourg	9695	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	9689
BlueBirds II Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	9652	Lëtzebuerger Guiden a Scouten, A.s.b.l., Luxem-	
BlueBirds II Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	9654	bourg	9696
C & M - Capital and Management S.A., Luxem-		Lully S.A., Luxembourg	9693
bourg	9661	Maclean S.A., Luxembourg	9650
Carexel S.A., Luxembourg	9678	Market 2000 S.A., Luxembourg	9661
CM Capital Markets Europe S.A., Luxembourg ...	9694	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	9668
CM Capital Markets Latinamerica S.A., Luxem-		Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	9670
bourg	9687	Montferrand Holding S.A., Luxembourg	9680
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxem-		Musel Immo, S.à r.l., Assel	9692
bourg	9696	Onoclea Corporation, S.à r.l., Luxembourg	9655
Cribis Holding S.A., Luxembourg	9671	Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg	9695
Duro-Lux S.A., Keispelt	9684	PatriPart S.C.A., Luxembourg	9677
Duro-Lux S.A., Keispelt	9685	Pekan Holding S.A.	9659
Eccica S.A., Luxembourg	9660	Polygone, S.à r.l., Mersch	9695
Edizioni Design S.A., Luxembourg	9664	Resitalia Management, S.à r.l., Luxembourg	9670
Finshop S.A., Luxembourg	9659	Resort Finance S.A., Luxembourg	9691
First Data Corporation (Luxembourg), S.à r.l., Lu-		Sasha Maritime S.A., Luxembourg	9690
xembourg	9680	SB Immo, S.à r.l., Luxembourg	9665
GCCHART S.A., Luxembourg	9691	Sidopa Charter S.A., Luxembourg	9690
Gem Shipping S.A., Luxembourg	9664	Solar Chemical S.A.H., Luxembourg	9692
Global Facilities S.A., Luxembourg	9682	Steinegg S.A., Luxembourg	9693
Global Facilities S.A., Luxembourg	9683	Subcomex S.A., Luxembourg	9679
Green Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	9663	Tabua Holding S.A., Luxembourg	9665
Helvoet Pharma Holding S.A., Luxembourg	9692	Tacit Investments, S.à r.l., Luxembourg	9650
Helvoet Pharma International S.A., Luxembourg .	9694	Tacit Investments, S.à r.l., Luxembourg	9650
HMS Lux S.A., Luxembourg	9685	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	9690
HMS Lux S.A., Luxembourg	9686	Topsham Investment S.A., Luxembourg	9654
I.B.B. Baugesellschaft mbH, Heinerscheid	9681		

MACLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.273.

Commissaire aux Comptes:

L'Assemblée générale du 12 février 2004 nomme comme commissaire aux comptes, la S.à r.l. MAS pour un nouveau mandat, celui-ci prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06294. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(100309.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

TACIT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 99.110.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale des associés du 14 décembre 2004 qu'à la suite de la cession de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital social, le texte de l'article six des statuts est le suivant:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées ainsi qu'il suit:

- XUN 1 HOLDING LTD., avec siège à Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125»

L'associée unique, exerçant les pouvoirs attribués à ladite Assemblée du 14 décembre 2004, a décidé d'accepter la démission présentée par le gérant unique.

Quitus entier et sans réserve a été accordé au gérant unique, Monsieur Michel Christiaan van Krimpen, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de ladite Assemblée.

Enfin, l'associée a nommé en qualité de gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Hancock, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1208 Genève;

- Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Il est rappelé que les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Sauf délégation spéciale de signature, la société sera engagée sans limitation et en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme

TACIT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102893.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

TACIT INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 99.110.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les gérants en date du 14 décembre 2004 que le siège social de la société a été transféré de l'adresse 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait conforme

TACIT INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102895.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

JACCAR HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.405.

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JACCAR HOLDINGS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2004, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en science économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros), qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 4 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur le vu d'un rapport du conseil d'administration fait à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, rapport qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles, l'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de un million d'Euros (1.000.000,- EUR) au montant de vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Uhl, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

G. Lecuit.

(102580.2/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

BlueBirds II PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.847.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BlueBirds II PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri (the Company), registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 92.847,

BlueBirds PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, here represented by Ms. Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the Company, which has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 25, 2003, published in the Mémorial C, number 466 of April 30, 2003 and the articles of incorporation have been amended by deeds of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on July 9, 2003, published in the Mémorial C, number 788 of July 26, 2003 and on April 8, 2004, published in the Mémorial C, number 754 of July 22, 2004.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BlueBirds PARTICIPATIONS S.A. is the sole shareholder of the Company, has full knowledge of the agenda and waives the convening notice.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. decrease of the subscribed share capital of the Company by three hundred sixty-five million five hundred thirty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 365,532,375) by cancellation of fourteen million six hundred twenty-one thousand two hundred ninety-five (14,621,295) shares in order to absorb losses in the amount of sixteen million six hundred fifty-three thousand seven hundred euro (EUR 16,653,700) and in order to create an available reserve account in the amount of three hundred forty-eight million eight hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five euro (EUR 348,878,675) so that the share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000) divided into forty thousand (40,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital decrease, as follows:

«The Company's share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each.»

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by three hundred sixty-five million five hundred thirty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 365,532,375) by cancellation of fourteen million six hundred twenty-one thousand two hundred ninety-five (14,621,295) shares in order to decrease said share capital from three hundred sixty-six million five hundred thirty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 366,532,375) divided into fourteen million six hundred sixty-one thousand two hundred ninety-five (14,661,295) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to one million euro (EUR 1,000,000) divided into forty thousand (40,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The amount of sixteen million six hundred fifty-three thousand seven hundred euro (EUR 16,653,700) absorbs losses of the Company.

The remaining amount of three hundred forty-eight million eight hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five euro (EUR 348,878,675) is allocated to an available reserve account.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000), represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 2,200 EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BlueBirds II PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri (la Société), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.847,

BlueBirds PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la Société, qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 466 du 30 avril 2003 et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 9 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 788 du 26 juillet 2003 et en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 754 du 22 juillet 2004.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. BlueBirds PARTICIPATIONS S.A. est l'associé unique de la Société, elle connaît parfaitement l'ordre du jour de l'assemblée et elle renonce à la convocation;

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq millions cinq cent trente-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 365.532.375) par l'annulation de quatorze millions six cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-quinze (14.621.295) parts sociales pour absorber des pertes à concurrence d'un montant de seize millions six cent cinquante-trois mille sept cents euros (EUR 16.653.700) et afin de créer un compte de réserves disponible d'un montant de trois cent quarante-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros (EUR 348.878.675) pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq millions cinq cent trente-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 365.532.375) par l'annulation de quatorze millions six cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-quinze (14.621.295) parts sociales pour ainsi le réduire de trois cent soixante-six millions cinq cent trente-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 366.532.375) divisé en quatorze millions six cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-quinze (14.661.295) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant de seize millions six cent cinquante-trois mille sept cents euros (EUR 16.653.700) absorbe des pertes de la Société.

Le montant restant de trois cent quarante-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze euros (EUR 348.878.675) est affecté à un compte de réserve disponible.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 2.200 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Frieders.

(102473.3/212/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

BlueBirds II PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Frieders.

(102475.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

A.A.M. FIN. S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.842.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2004, volume 529, folio 99, case 5, que la société A.A.M. FIN S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.842, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 27 du 16 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 131 du 8 février 2003:

- a réduit son capital social à concurrence de 5.986,69 EUR, pour le ramener de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 25.000,- par apurement de pertes à due concurrence et sans annulation d'actions.

- a modifié sa dénomination de la société en AAM FIN, S.r.l.;

- a modifié son objet social;

- a confirmé le mandat des administrateurs et accepté la démission du commissaire de la société;

- a fixé la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

- a transféré le siège social, statutaire et administratif de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, I-36010 Monticello conte Otto/VI, Via Zanella 235 (Italie), et adopté la nationalité italienne;

- a changé la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée»;

- a fait une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 1998.

J. Seckler.

(102477.4/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

TOPSHAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 102.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2004 à 16.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TOPSHAM INVESTMENT S.A., tenue en date du 17 novembre 2004 que:

Il a été décidé d'accepter la démission de Maître Béatriz Garcia en lui donnant pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et de nommer comme administrateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino prenant fin jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102268.3/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

ONOCLEA CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 104.841.

 —
STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of December.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr. Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ONOCLEA CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500,- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole Partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A Comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ONOCLEA CORPORATION S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'Associé Unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, M. Van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2004, vol. 429, fol. 67, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2004

H. Hellinckx.

(103349.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

FINSHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.757.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu au siège social le 21 juin 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué M. Carmelo Cacciola et nomme en son remplacement M. Giovanni Interdonato.

M. Giovanni Interdonato est nommé administrateur-délégué avec effet immédiat et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour FINSHOP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102418.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 47.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004

- les démissions de Messieurs François Mesenburg, employé privé, résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Jean-Paul Reiland, employé privé, résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Alain Renard, employé privé, résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Françoise Dumont, employée privée, résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

- la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;

- constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires;

- à défaut de transfert du siège social vers un autre domiciliaire faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour PEKAN HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102788.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

**ECCICA S.A., Société Anonyme.
(Anc. CANDILORE S.A.)**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(100423.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

KONATRA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

H. R. Luxembourg B 83.584.

Im Jahre zweitausendundvier, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Sind erschienen:

1) SALA SPEDITIONS G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-66121 Saarbrücken, Lyonerring 1,

hier vertreten durch Herrn Torsten Zeigan, Privatangestellter, wohnhaft in D-66706 Perl, Bergstrasse 8, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Saarbrücken, am 10. Dezember 2004.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Herr Torsten Zeigan, handelnd in eigenem Namen, vorgeannt,

Diese Komparenten, vertreten wie vorgeannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparenten sind alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONATRA, S.à r.l., R. C. Nummer B 83.584, mit Sitz in Schengen, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 27. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 170 vom 31. Januar 2002.

Die Satzung der Gesellschaft wurde durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars am 26. Juni 2002 abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1311 vom 10. September 2002 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Euro, aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (25,-) Euro, alle gezeichnet und voll eingezahlt.

- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Änderung von Artikel 4 der Statuten, der künftig wie folgt lauten soll: «Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von internationalen Transporten sowie der Transport von Waren aller Art auf dem Landweg mittels Lastkraftwagen über 3,5 Tonnen, sowie der Betrieb eines Gewerbes, insbesondere die Vermietung von Lastkraftwagen und Anhängern.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

Anpassung der Statuten

3. Bestätigung von Herrn Torsten Zeigan als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.

Nach Kenntnisnahme der Tagesordnung und nach Beratung fassten die Gesellschafter, durch ihren Bevollmächtigten, einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Artikel 4 der Satzung wird abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art.4.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von internationalen Transporten sowie der Transport von Waren aller Art auf dem Landweg mittels Lastkraftwagen über 3,5 Tonnen, sowie der Betrieb eines Gewerbes, insbesondere die Vermietung von Lastkraftwagen und Anhängern.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

Zweiter Beschluss

Herr Torsten Zeigan, Privatangestellter, wohnhaft in D-66706 Perl, Bergstrasse 8, wird als einziger Geschäftsführer der Gesellschaft bestätigt.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Zeigan, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 146S, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(102672.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

KONATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 83.584.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1656 du 10 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(102673.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 39.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 décembre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Federico Ventura, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Federico Ventura, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Galleria del Corso, 2, I-20122 Milano,
 - Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg,
 - Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65 rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102439.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MARKET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.365.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 21 juin 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur délégué M. Carmelo Cacciola et nomme en son remplacement M. Paolo Bonfiglio.

M. Paolo Bonfiglio est nommé administrateur-délégué avec effet immédiat et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour MARKET 2000 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102416.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

AMARALIS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 55.000 EUR.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 100.292.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2004,
tenue au siège de la société*

Lors de l'assemblée du 16 novembre 2004, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant que gérant de catégorie B de la société. Décharge pleine et entière lui est donnée.

- de nommer Monsieur Ailton Bernardo, né à Araraquara (Espagne) le 17 septembre 1955, avec adresse au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement d'EUROLEX MANAGEMENT S.A., gérant de catégorie B sortant, dont il terminera le mandat;

- de nommer Monsieur Jorge Kininsberg, né à Buenos Aires, le 2 décembre 1950, avec adresse au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- de transférer le siège social du 14, rue du Marché aux Herbes, au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102798.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

BEN & CO. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.582.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon ordinaire au siège social à Luxembourg le 30 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Rolland William Deletraz, conseiller financier, élisant domicile à ROLAND. W. DELETRAZ GESTION & CONSEILS FINANCIERS, 57, rue du Rhône Case Postale CH-1211 Genève 3 Rive.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg en date du 30 novembre 2004, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur du groupe A et celle d'un des administrateurs du groupe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102169.3/2329/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.812.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 26 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivant: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR), ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102173.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 29 octobre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats de Daniela Brigada, administrateur-délégué, Ernst Nigg et Thomas Nigg, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Daniela Brigada, avocat, demeurant professionnellement à Galleria del Corso 2, I-20122 Milano, administrateur-délégué

- Ernst Nigg, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10; FL-9490 Vaduz

- Thomas Nigg, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10; FL-9490 Vaduz

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102457.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.592.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Lindsay Leggat-Smith, directeur de société, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

Monsieur Stéphane Postifferi administrateur de sociétés, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 26 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 26 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102179.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 et 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002 et 2003.

Les mandats de Mario Mazzanti, administrateur-délégué, Mauro Mazzanti et Ruth Ruesch, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Mario Mazzanti, demeurant à Via dello Stelli 2A, Vallina, Bagno a Ripoli, Italy, administrateur-délégué
- Mauro Mazzanti, demeurant à Via dello Stelli 2A, Vallina, Bagno a Ripoli, Italy
- Ruth Ruesch, demeurant à Via Villamagna 64, Bagno a Ripoli, Italy

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EDIZIONI DESIGN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102467.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

TABUA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 4 novembre 2004

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 et 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001 et 2002.

La cooptation de Marc Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Les mandats de Marion Muller, Pascale Loewen et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TABUA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102471.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SB IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 104.767.

STATUTS

L'an deux mille et quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Serge Bertrand, administrateur de sociétés, né le 11 février 1954, demeurant à L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde,
- 2.- Monsieur Nicolas Bertrand, étudiant, né le 22 janvier 1980 à Epinal, demeurant à F-88330 Domevre sur Durbion, 3, rue de la Tuilerie, représenté par Monsieur Serge Bertrand prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Domevre Sur Durbion, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,
- 3.- Monsieur Benjamin Bertrand, étudiant, né le 10 juillet 1986 à Epinal, demeurant à F-88330 Domevre sur Durbion, 3, rue de la Tuilerie, représenté par Monsieur Serge Bertrand prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Domevre Sur Durbion, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,
- 4.- Madame Martine Bertrand, secrétaire, née le 15 septembre 1954, demeurant à F-88330 Domevre sur Durbion, 3, rue de la Tuilerie, représenté par Monsieur Serge Bertrand prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Domevre Sur Durbion, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et prend la dénomination de SB IMMO, S.à r.l.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut établir des succursales et agences au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

La société a pour objet la prise des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée.

La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, la déconfiture ou l'incapacité d'un ou de plusieurs associés.

En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé, sans préjudice des conditions fixées à l'article 7 des présents statuts.

Art. 5. Capital.

Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-six euros (26,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

1. Monsieur Serge Bertrand, prénommé:	260 parts sociales
2. Monsieur Nicolas Bertrand, prénommé:	80 parts sociales
3. Monsieur Benjamin Bertrand, prénommé:	80 parts sociales
4. Madame Martine Bertrand, prénommée:	80 parts sociales
Total:	500 parts sociales

La somme de treize mille quatre cent euros (13.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Parts sociales.

Les parts sociales sont nominatives et indivisibles.

Elles sont inscrites au registre des associés tenu au siège social.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, le gérant a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire de cette part à l'égard de la société.

En cas de démembrement de la propriété d'une part entre un nu-propriétaire et un usufruitier, l'usufruitier exerce les droits sociaux afférents à cette part.

Art. 7. Cession et transmission des parts.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins la majorité simple du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des associés ou à des héritiers légaux que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant la moitié des droits appartenant aux survivants.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés ou à des personnes autres que les héritiers légaux que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans.

Art. 8. Inscription des transferts de parts sociales.

Les cessions ou transmissions de parts sociales sont inscrites dans le registre des associés. Ces inscriptions sont datées et signées par le cédant et le cessionnaire en cas de cession entre vifs, et par le gérant et le bénéficiaire en cas de transmission pour cause de mort. Tous les associés et tous les tiers peuvent prendre connaissance de ce registre.

Les transmissions ou cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la société et des tiers, qu'à dater de leur inscription dans le registre des associés.

Art. 9. Augmentation de Capital.

En cas d'augmentation de capital, les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés dans la proportion des parts qu'ils possèdent déjà.

Le droit de souscription préférentielle peut être exercé pendant un délai fixé par l'assemblée générale; ce délai ne peut être inférieur à quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription. L'ouverture de la souscription ainsi que son délai d'exercice sont annoncés par un avis porté à la connaissance des associés par lettre recommandée. Les parts qui n'ont pas été souscrites par exercice du droit de souscription préférentielle ne peuvent l'être que par les autres associés sauf l'agrément de la moitié des associés possédant au moins les trois quarts du capital.

Art. 10. Gérance.

La société est administrée par un gérant, en la personne de Monsieur Serge Bertrand prénommé, associé ou non, lequel a seul la direction des affaires sociales.

Le gérant est nommé pour une durée illimitée

Le gérant signe les engagements contractés au nom de la société de sa signature personnelle précédée des mots «pour SB IMMO S.à r.l., société à responsabilité limitée, le gérant», les dits mots pouvant être apposés au moyen d'une griffe.

Le gérant ne doit se servir de cette signature que pour les besoins de la société, à peine de révocation et de tous dommages et intérêts dans le cas où l'abus de signature sociale aurait causé un préjudice à la société.

En cas de vacance de la place du gérant, l'assemblée pourvoit à son remplacement; elle fixe la durée des fonctions et les pouvoirs du nouveau gérant. La cessation des fonctions de gérant pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 11. Pouvoirs de la gérance.

Le gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Le gérant pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un tiers, associé ou non.

Le gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Rémunérations.

Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

Toutefois, le mandat de gérant, de même que les prestations des associés, pourront être rémunérées à la condition que l'assemblée générale statuant à la simple majorité des voix décide l'octroi de telles rémunérations et fixe le montant de ces rémunérations, soit fixe, soit proportionnel.

Ces rémunérations octroyées par l'assemblée générale seront portées aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyage ou déplacement.

Art. 13. Révocation de gérant.

Un gérant statutaire ne peut être révoqué que de l'accord unanime de tous les associés, y compris le gérant lui-même, s'il est également associé. Ses pouvoirs peuvent être révoqués en tout ou en partie pour motifs graves, en respectant les conditions requises pour les modifications aux statuts. La révocation d'un gérant statutaire entre en vigueur à dater de la décision de l'assemblée générale.

Un gérant non-statutaire peut en tout temps être révoqué par décision de l'assemblée générale prise à la majorité simple des voix des associés présents, mais uniquement pour motifs graves.

Art. 14. Surveillance.

Si la société comprend plus de vingt-cinq associés la surveillance doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Art. 15. Assemblée générale.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à tout autre endroit fixé par les avis de convocation.

L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'associés représentant au moins le cinquième du capital social.

Toute assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, réunissant l'intégralité des titres, pourra délibérer et statuer valablement sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

A défaut de réunir l'intégralité des titres, l'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire, se réunira sur la convocation de la gérance.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettre recommandée à la poste adressée à chaque associé huit jours au moins avant la date de la réunion.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 16. Droit de vote.

Chaque associé peut voter par lui-même ou par mandataire. Chaque part donne droit à une voix.

Toutefois, aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci ne peut se faire représenter à une assemblée générale.

Art. 17. Exercice social et répartition des bénéfices.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Dissolution-Liquidation.

La société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale.

La liquidation de la société sera opérée par le gérant en exercice, sous réserve de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments.

Après réalisation de l'actif et apurement du passif, le solde bénéficiaire sera affecté aux remboursements des parts et le solde sera réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par eux.

Art. 19. Droit commun.

Pour les objets non expressément réglés par les présents statuts, les parties déclarent s'en référer à la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 20. Divers.

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est établi à L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bertrand, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 84, case 6. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(102530.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

On the Second day of November, in the year two thousand and four.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under company register Number 39257, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU,

acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, being a fund initially established on 21 June 2002 having its offices at Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England,

here represented by Edward Hyslop, Solicitor, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing party is the current sole shareholder of MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on 18 March 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 611 of 15 June 2004;

- that the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of five hundred and sixteen thousand seven hundred Euros (EUR 516,700) in order to raise it from the amount of eighteen thousand five hundred Euros (EUR 18,500) to five hundred and thirty-five thousand two hundred Euros (EUR 535,200) by the issue of five thousand one hundred and sixty-seven (5,167) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Paying-up

Thereupon appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under company register Number 39257, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, being a fund initially established on 21 June 2002 having its offices at Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England,

who declared to subscribe to all new shares and to have them fully paid up.

Second resolution

The general meeting decides subsequently to amend the first paragraph of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at five hundred and thirty-five thousand two hundred Euros (EUR 535,200) represented by five thousand three hundred and fifty-two (5,352) shares (parts sociales) of EUR 100.- (one hundred Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,870.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LTD, enregistrée auprès du registre du commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU,

agissant en sa capacité de general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fonds initialement établi le 21 juin 2002 ayant son siège à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre,

ici représentée par M^e Edward Hyslop, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associé unique actuelle de la Société MONTEREY CAPITAL III, S.à. r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 611 du 15 juin 2004.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cinq cent seize mille sept cents euros (EUR 516.700) pour le porter de dix-huit euros (18.500,- EUR) à cinq cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 535.200,-) par l'émission de cinq mille cent soixante-sept (5.167) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LTD, enregistrée auprès du registre du commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU agissant en sa capacité de general partner pour TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fonds initialement établi le 21 juin 2002 ayant son siège à Nomura House, 1, St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, lequel déclare souscrire toutes les parts sociales nouvelles et les libérer entièrement.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa un de l'article 6.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent trente-cinq mille deux cents Euros (EUR 535.200,-) représenté par cinq mille trois cent cinquante-deux (5.352) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des présentes sont évalués à environ EUR 6.870,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 49, case 9. – Reçu 5.167 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

J. Delvaux.

(102621.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 535.200,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2004, actée sous le n° 657 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(102623.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

AMARALIS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 70.000 EUR.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 100.290.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2004,
tenue au siège de la société*

Lors de l'assemblée du 16 novembre 2004, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant que gérant de catégorie B de la société. Décharge pleine et entière lui est donnée.

- de nommer Monsieur Ailton Bernardo, né à Araraquara (Espagne) le 17 septembre 1955, avec adresse au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement d'EUROLEX MANAGEMENT S.A., gérant de catégorie B sortant, dont il terminera le mandat;

- de nommer Monsieur Jorge Kininsberg, né à Buenos Aires, le 2 décembre 1950, avec adresse au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- de transférer le siège social du 14 rue du Marché aux Herbes, au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102793.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.324.

EXTRAIT

Il résulte de procès-verbal de la Résolution de l'Actionnaire Unique du 22 mai 2003 que les démissions des administrateurs M. Luciano Salzano et M. Romano Zanetti sont acceptées avec effet rétroactif au 22 mai 2003.

M. Mark Newman, domicilié One Broad Gate, London EC2M 7HA United Kingdom, et M. Edward Williams, domicilié One Broad Gate, London EC2M 7HA United Kingdom sont élus nouveaux administrateurs avec effet rétroactif au 22 mai 2003. Ils termineront leur mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes 2003.

Pour extrait conforme

G. Statuto

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102682.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

JA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.664.

1. La démission de Mlle Geneviève Baué, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, de son mandat d'administrateur de catégorie «B», les démissions de MM. Giancarlo Codoni et Matteo Talleri, tous deux économistes, demeurant professionnellement à Lugano (CH), de leur mandat d'administrateur de catégorie «A» avec effet au 1^{er} décembre 2004 et celle de M. Thierry Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2004, sont acceptées.

2. Faute de candidatures pour les postes vacants, la société ne dispose ni d'organe de contrôle ni de gestion.

3. Faute de proposition, la société n'a à partir du 1^{er} décembre 2004 plus de siège social.

Senningerberg, le 9 décembre 2004.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

l'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102831.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

CRIBIS HOLDING S.A., Société Anonyme,

(anc. CRIBIS HOLDING, S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.782.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CRIBIS HOLDING, S.r.l., ayant son siège social à Bologna, Italie, Via della Zecca n. 2.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare:

I.- Que les associés ont été convoqués par lettre recommandée envoyée à tous les associés en date du 30 novembre 2004.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de vingt-sept mille Euros (27.000,- EUR) est dûment représentée à la présente assemblée et qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège statutaire et administratif actuellement sis à Bologna, Italie, Via della Zecca n° 2 à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2. Décharge à accorder au gérant unique italien pour l'exécution de son mandat pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

3. Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.750,- (six mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) à EUR 33.750,- (trente-trois mille sept cent cinquante euros), afin de l'adapter à la législation luxembourgeoise, sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des 27.000 (vingt-sept mille) actions existantes afin de la fixer à EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action, ladite augmentation de capital étant réalisée par l'incorporation au capital social de la société de réserves disponibles.

5. Confirmation du capital social et du nombre d'actions.

6. Modification de la dénomination en CRIBIS HOLDING S.A.

7. Détermination de l'objet social.

8. Refonte des statuts de la société en langue française pour les adapter aux résolutions prises ci-dessus et à la législation luxembourgeoise.

9. Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat:

* Monsieur Carlo Gheradi, administrateur de sociétés, né le 24 mars 1955 à Bologne, Italie, demeurant au 1, Via Sargozza, 40100 Bologne, Italie,

* Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant au 10, Op der Haangels, L-5322 Contern,

* Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant au 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen.

Monsieur Carlo Gherardi, prénommé, assumera la fonction de président du conseil d'administration.

10. Nomination d'AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469, comme commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

11. Autorisation au Conseil d'Administration de nommer des administrateurs-délégués.

12. Confirmation de la clôture de l'exercice social au 31 décembre 2004.

13. Fixation de l'adresse de la société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

14. Divers.

III.- Le Président déclare préalablement:

Qu'il ressort d'une résolution prise par l'assemblée générale des associés du 9 décembre 2004 prise sur base du bilan de la Société à cette même date, que l'Assemblée Générale des Associés a déjà décidé de transférer le siège statutaire et administratif de la Société à Luxembourg.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer la transformation de la Société en société anonyme, l'augmentation du capital social, le changement de la dénomination sociale, la modification de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du conseil d'administration, la nomination du commissaire aux comptes et la fixation de l'adresse de la société.

Sur ce, l'assemblée, aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en Italie le 9 décembre 2004, décidant, entre autres, de transférer le siège statutaire et administratif de la société de Bologna, Italie, Via della Zecca n° 2 à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec effet immédiat, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique, Monsieur Carlo Gheradi, administrateur de sociétés, né le 24 mars 1955 à Bologne, Italie, demeurant au 1, Via Saragozza, 40100 Bologne, Italie pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

Afin de se conformer à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.750,- (six mille sept cent cinquante euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 27.000 (vingt-sept mille euros) à EUR 33.750,- (trente-trois mille sept cent cinquante euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des 27.000 (vingt-sept mille) actions existantes, et décide de la fixer dorénavant à EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune. L'augmentation du capital social d'un montant de EUR 6.750,- (six mille sept cent cinquante euros) est réalisée par incorporation au capital social de la société de réserves disponibles jusqu'à concurrence du montant de EUR 6.750,- (six mille sept cent cinquante euros).

La preuve de l'existence des réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 9 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que le capital social s'élèvera dorénavant à EUR 33.750,- (trente-trois mille sept cent cinquante euros) et sera représenté par 27.000 (vingt-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

L'assemblée prend acte qu'il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., en date du 13 décembre 2004, que la valeur des actifs nets de la Société à responsabilité limitée CRIBIS HOLDING, S.r.l. et CRIBIS HOLDING S.A., suite (i) à sa transformation de société à responsabilité limitée en société anonyme et (ii) à l'augmentation de son capital social, est au moins égale au montant de son capital social, et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant des avoirs nets de la société est au moins égal au nombre et à la valeur des actions représentatives de son capital de EUR 33.750,00.»

Ledit rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en CRIBIS HOLDING S.A.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet principal toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également, sous réserve de l'obtention, le cas échéant, des autorisations nécessaires prévues par la loi et les règlements luxembourgeois en vigueur, exercer une activité d'acquisition, de gestion, de mise en valeur et de vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi qu'une activité, à l'égard d'entreprises dans lesquelles elle détient une participation, de direction stratégique, de coordination, d'organisation, de conseil, de fourniture de services communs et de outsourcing.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CRIBIS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est limitée au 31 décembre 2050. Avant son échéance la durée de la société pourra être prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet principal toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également, sous réserve de l'obtention, le cas échéant, des autorisations nécessaires prévues par la loi et les règlements luxembourgeois en vigueur, exercer une activité d'acquisition, de gestion, de mise en valeur et de vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi qu'une activité, à l'égard d'entreprises dans lesquelles elle détient une participation, de direction stratégique, de coordination, d'organisation, de conseil, de fourniture de services communs et de outsourcing.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 33.750,- (trente-trois mille sept cent cinquante euros), représenté par 27.000 (vingt-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Tout transfert d'actions est soumis à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires de la société aux conditions suivantes:

6.1.1. Les clauses contenues dans le présent article ont pour objet de préserver les intérêts de la société par une homogénéité de son actionnariat, par une cohésion entre les actionnaires et par un équilibre des rapports existants entre-eux. Les limitations suivantes au transfert d'actions sont donc prévues à cet effet.

6.1.2. Le terme «participation» ou «participations» désigne la participation au capital social de la société revenant à chaque actionnaire ou, en cas de transfert partiel, une partie de cette dernière et/ou les droits de souscription préférentiels attachés ou se rapportant à cette participation.

6.1.3. Le terme «transfert» désigne le transfert par acte entre vifs.

6.1.4. Le terme «transfert par acte entre vifs» comprend tous les négoce d'aliénation, au sens le plus large du terme, et donc outre la vente également, à titre purement indicatif, les contrats d'échange, d'apport, de dation contre paiement, de transfert d'un mandat fiduciaire et de donation. Dans tous les cas où la nature du négoce ne prévoit pas de paiement d'un prix de cession ou prévoit que le paiement du prix de cession intervienne autrement qu'en numéraire, les actionnaires acquerrons la participation en versant à l'offrant la somme déterminée d'un commun accord avec ce dernier. En cas de désaccord, les dispositions suivantes seront d'application:

Le prix de cession sera fixé sur base de l'actif net de la société tel que déterminé par le conseil d'administration, sur avis des commissaires aux comptes et du réviseur d'entreprises, si ces derniers ont été nommés, et tiendra compte de la valeur de marché de la participation à la date à laquelle la communication de la part de l'actionnaire cédant sera parvenue au conseil d'administration de la société. Aux fins de la détermination de la valeur de marché de la participation il sera tenu compte de la valeur des biens composant le patrimoine de la société et des perspectives de revenus concernant ces biens. En cas de désaccord, l'évaluation de la participation, suivant les critères mentionnés ci-avant, sera effectuée par un expert dûment nommé par le Tribunal de la ville du siège social de la société, ce dernier devant fixer également les honoraires sur requête de la partie la plus diligente.

6.1.5. Le mandat à des sociétés fiduciaires en vue d'une détention de la participation à titre fiduciaire ou le re-transfert par ces dernières (sur présentation du mandat fiduciaire) de la participation aux propriétaires effectifs n'est pas assujéti aux présentes dispositions.

6.1.6. En cas de transfert d'une participation en violation des dispositions qui suivent, aucun droit ne sera reconnu par la société à l'acquéreur quant à son inscription dans le registre des actionnaires de la société, à l'exercice du droit de vote et des autres droits administratifs rattachés à la participation et toute aliénation de la participation par ce dernier acquéreur ne sera pas opposable à la société.

6.2.1. Les participations sont divisibles et librement transmissibles uniquement:

a. à des autres actionnaires

b. au conjoint d'un actionnaire

c. à des parents, en ligne directe, quel que soit le degré, d'un actionnaire

d. à des sociétés-mères, sociétés contrôlées, participée, liées ou, en tout cas, appartenant au même groupe de sociétés qui sont des actionnaires de la société.

Dans tous autres cas de transfert des participations, les actionnaires, régulièrement et valablement inscrits dans le registre des actionnaires, ont un droit de préemption concernant l'achat.

6.2.2.1. En conséquence, tout actionnaire qui se propose de vendre ou en tout cas de transférer sa propre participation est tenu de communiquer son offre, par écrit, au conseil d'administration de la société. L'offre, à adresser au conseil d'administration par avis recommandé, devra mentionner les généralités concernant le cessionnaire ainsi que les conditions de la cession et en particulier le prix offert et les modalités de paiement proposées. Dans un délai de 5 (cinq) jours à compter de la réception de la lettre recommandée (le timbre postal faisant foi) le conseil d'administration communiquera l'offre à tous les autres actionnaires qui devront exercer leur droit de préemption selon les modalités suivantes:

a. chaque actionnaire intéressé par l'acquisition doit faire parvenir au conseil d'administration de la société la déclaration d'exercice de son droit de préemption par avis recommandé dans un délai de 15 (quinze) jours (le timbre postal faisant foi) à partir de la date de réception (le timbre postal faisant foi) de la communication de la part du conseil d'administration;

b. dans un délai de 5 (cinq) jours à partir de la date d'échéance mentionnée sub a., le conseil d'administration transmettra, par avis recommandé, à l'actionnaire offrant l'acceptation de l'offre avec indication du nom des actionnaires ayant accepté l'offre et la répartition de la participation entre-eux.

c. Dans le cas prévu au point 6.2.6, le conseil d'administration communiquera à l'actionnaire offrant, avec les mêmes modalités et dans le délai de 5 (cinq) jours à partir de sa décision concernant cet agrément, sa propre décision inhérent à l'agrément ainsi que l'éventuel indication d'un actionnaire agréé.

d. la participation devra être transférée dans le délai de 15 (quinze) jours à partir de la date de la communication à l'actionnaire offrant de la part du conseil d'administration mentionnée aux points sub. b et c. Il appartient au conseil d'administration de fixer la date prévue pour le transfert et, le cas échéant, le notaire désigné à cet;

6.2.2.2. En cas d'exercice du droit de préemption par plusieurs actionnaires de la société, la participation offerte sera répartie entre les actionnaires intéressés proportionnellement à la valeur nominale de leur participation détenue dans le capital social de la société.

6.2.2.3. Si un des actionnaires n'est pas en mesure ou n'a pas l'intention d'exercer son droit de préemption, ce droit est attribué automatiquement et de manière proportionnelle aux actionnaires qui, par contre, ont l'intention de s'en prévaloir et qui n'y ont pas expressément renoncé au moment de l'exercice de leur propre droit de préemption.

6.2.3 La communication de l'intention de transférer la participation formulée par l'actionnaire offrant, conformément aux modalités mentionnées ci-dessus, équivaut à une « invitation à proposer » et donc à un engagement de cession pris par l'actionnaire offrant. En conséquence, l'actionnaire offrant, après avoir eu connaissance de la proposition formulée par le destinataire du droit de préemption, aura la faculté de refuser la conclusion du contrat de cession. Toutefois, ce faisant, pendant une période de un an à partir de la date de refus mentionnée ci-avant, l'actionnaire offrant ne pourra plus formuler de nouvelles offres concernant sa propre participation.

6.2.4 Le droit de préemption doit être exercé au prix mentionné dans l'offre.

6.2.5 Le droit de préemption doit être exercé sur l'entière participation offerte étant donné qu'elle constitue l'objet même de la proposition formulée par l'actionnaire offrant.

6.2.6 Dans le cas où aucun actionnaire n'a l'intention d'acquérir la participation offerte ou que le droit de préemption n'a été exercé que sur une partie de la participation proposée, la transmission de participations par acte entre vifs, le transfert de la nue-propriété de la participation et la constitution d'un gage ou d'un démembrement de propriété ainsi que la constitution de droits réels ou de garanties sur des participations, sont subordonnés à l'agrément du conseil d'administration. Ce dernier devra se prononcer sur ce point dans un délai de 15 (quinze) jours à partir de la date de naissance de cette obligation.

L'agrément n'est pas requis en cas de transfert à des sujets mentionnés sub. 6.2.1.

6.2.7 Dans le cas où l'agrément est refusé, le conseil d'administration devra indiquer un autre acquéreur agréé. Dans le cas contraire, l'actionnaire offrant sera libre de transférer l'entière participation à l'acquéreur indiqué dans la communication dans le délai de 30 (trente) jours à partir de la date de réception de ladite communication faite par le conseil d'administration de la société mentionnée au point 6.2.2.1 sub. c. Si le transfert en faveur de l'acquéreur ne devait pas intervenir dans le terme susmentionné, l'actionnaire offrant sera tenu de se conformer une nouvelle fois aux dispositions du présent article.

6.2.8 Le droit de préemption revient aux actionnaires également dans le cas où le transfert porte sur la nue-propriété de la participation et en cas de constitution d'un gage ou d'un démembrement de propriété.

6.2.9 Dans le cas d'une vente conjointe de plusieurs participations de la part de plusieurs actionnaires, le droit de préemption sera considéré comme ayant été valablement exercé seulement s'il porte sur toutes les actions mises en vente.

6.3. En cas d'augmentation du capital social de la société, les actionnaires bénéficieront d'un droit de souscription préférentiel, conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, proportionnel au nombre d'actions détenues par chacun dans le capital social de la société.

6.4. Le droit de souscription préférentiel est cessible, sous réserve de l'application des dispositions ci-dessus concernant le droit de préemption et sur la procédure d'agrément réservée au conseil d'administration de la société.

6.5. Les participations sont librement transmissibles par voie de succession pour cause de mort.

Art. 7. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle. L'assemblée générale pourra fixer leurs émoluments et rétributions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable précédent.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo Gherardi, administrateur de sociétés, né le 24 mars 1955 à Bologne, Italie, demeurant au 1, Via Saragozza, 40100 Bologne, Italie,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Carlo Gherardi assumera la fonction de président du conseil d'administration.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer commissaires aux comptes:
AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 65.469.
Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

Onzième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Douzième résolution

L'assemblée confirme la clôture de l'exercice social de la société au 31 décembre 2004.

Treizième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents euros.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2004, vol. 429, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(102705.3/242/381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

PatriPart S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.097.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 2 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler les mandats en tant que membres du conseil de surveillance:

- Didier Mouget, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Pascal Rakovsky, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Philippe Duren, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2005.

2. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103123.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

IPEF IV HOLDINGS N° 4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 95.936.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF IV HOLDINGS N° 4 S.A. (en liquidation), R. C. Luxembourg Numéro B 95.936 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154 du 4 novembre 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 2 juin 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastien Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 146S, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(102704.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.698.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CAREXEL S.A., R. C. Luxembourg B n° 75.698, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 633 du 6 septembre 2000.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Evelyne Deswyzen, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 29 octobre 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Une seule (1) action sur trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) étant seulement présente ou dûment représentée à ladite assemblée, celle-ci a été ajournée au 9 décembre 2004, mais finalement avancée à ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1101 du 30 octobre 2004 et n° 1162 du 17 novembre 2004 ainsi qu'au «Lëtzebuenger Journal» et au «Quotidien» du 30 octobre 2004 et du 17 novembre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), une (1) action est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Deswyzen, D. Pacci, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(102679.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 44.024.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée tenue en date du 1^{er} décembre 2004, il a été décidé de:

1. renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Germain Delauze, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Charles Livon, F-13007 Marseille

- Madame Michèle Fructus, avec adresse professionnelle, rue Grande Rive, Les Saumades, F-84160 Puyvert

- Monsieur Marc Delauze, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Charles Livon, F-13007 Marseille

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

2. renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

3. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103131.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

MONTFERRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 14 décembre 2004 que DELOITTE & TOUCHE a été relevée de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet au 3 novembre 2004 et déchargé lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

ELPERS & CO a été élue au poste de Commissaire aux comptes avec effet au 3 novembre 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102690.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

FIRST DATA CORPORATION (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.433.

EXTRAIT

En date du 25 août 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et déchargé lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102696.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

ALPHA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.619.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon Extraordinaire, au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 22 novembre 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102182.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

I.B.B. BAUGESELLSCHAFT mbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 95.914.

Im Jahre zweitausendvier, am zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

- 1.- Die Aktiengesellschaft BÜRO-SERVICE SYSTEMS A.G., mit Sitz in B-4770 Amel, 28, Valender, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Gerhard Schrauben, wohnhaft in Amel (Belgien), Inhaberin von dreitausend (3.000) Anteilen.
- 2.- Herr Gerhard Schrauben, Buchhalter, wohnhaft in B-4771 Amel, 28, Valender, Inhaber von vierhundertachtzig (480) Anteilen.
- 3.- Frau Erika Langer, ohne Beruf, wohnhaft in B-4771 Amel, 28, Valender, Inhaberin von zwanzig (20) Anteilen.

Die Erschienenen erklären die alleinigen Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung I.B.B. BAUGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot, eingetragen im R. C. Diekirch unter der Nummer B 3.316, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Marc Cravatte, mit Amtswohnsitz in Ettelbrück, am 23. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 658 vom 28. Dezember 1995, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Marc Cravatte, am 30. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 180 vom 11. April 1997, am 30. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 398 vom 5. Juni 2000, am 26. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 123 vom 23. Januar 2002 und am 17. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1665 vom 20. November 2002 und das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 19. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 386 vom 9. März 2002,

und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) pro Anteil anzunehmen und die dreitausendfünfhundert (3.500) bestehenden Anteile ohne Nennwert gegen dreitausendsechshundert (3.600) neue Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) umzutauschen.

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter die dreitausendsechshundert (3.600) neuen Anteile wie folgt einzuteilen:

1) Die Aktiengesellschaft BÜRO-SERVICE SYSTEMS A.G., vorgeannt, dreitausendsechshundertachtzig Anteile .	3.086
2) Herr Gerhard Schrauben, vorgeannt, vierhundertvierundneunzig Anteile	494
3) Frau Erika Langer, vorgeannt, zwanzig Anteile	20
Total: dreitausendsechshundert Anteile	3.600

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen eine erste Aufstockung des Kapitals in Höhe von einhundertelftausendsechshundert Euro (EUR 111.600.-), um es von seinem jetzigen Betrag von neunzigtausend Euro (EUR 90.000.-) auf zweihunderteintausendsechshundert Euro (EUR 201.600.-) zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Aktien und diesbezüglich den jetzigen Nominalwert pro Anteil von fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) auf sechsundfünfzig Euro (EUR 56.-) pro Anteil zu erhöhen.

Diese Kapitalerhöhung wird durchgeführt durch das Einbringen eines Teils der «freien Reserven» der Gesellschaft bis zu einem Betrag von einhundertelftausendsechshundert Euro (EUR 111.600.-).

Der Nachweis über das Bestehen dieser «freien Reserven» wurde dem Notar durch eine am 30. November 2004 ausgestellte Bestätigung der Gesellschaft FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy, erbracht, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienenen und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen eine zweite Aufstockung des Kapitals in Höhe von einhundertfünfzigtausendvierundzwanzig Euro (EUR 150.024.-), um es von dem Betrag von zweihunderteintausendsechshundert Euro (EUR 201.600.-) auf dreihunderteinundfünfzigtausendsechshundertvierundzwanzig Euro (EUR 351.624.-) zu erhöhen durch die Ausgabe von zweitausendsechshundertneunundsiebzig (2.679) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je sechsundfünfzig Euro (EUR 56.-).

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann werden die zweitausendsechshundertneunundsiebzig (2.679) neuen Anteile gezeichnet und vollständig eingezahlt mittels einer Bareinlage von einhundertfünfzigtausendvierundzwanzig Euro (EUR 150.024.-) durch Herrn Gerhard SCHRAUBEN, vorerwähnt, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Verzicht

Die Aktiengesellschaft BÜRO-SERVICE SYSTEMS A.G. und Frau Erika Langer, beide vorgeannt, erklären auf ihr Vorzugsrecht auf die neuen Anteile zu verzichten.

Infolge der vorgenannten Aufstockung sind die sechstausendzweihundertneunundsiebzig (6.279) Anteile wie folgt eingeteilt:

1) Die Aktiengesellschaft BÜRO-SERVICE SYSTEMS A.G., vorgenannt, dreitausendsechshundertachtzig Anteile .	3.086
2) Herr Gerhard Schrauben, vorgenannt, dreitausendeinhundertdreiundsiebzig Anteile	3.173
3) Frau Erika Langer, vorgenannt, zwanzig Anteile	20
Total: dreitausendsechshundert Anteile	6.279

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihunderteinundfünfzigtausendsechshundertvierundzwanzig Euro (EUR 351.624.-), eingeteilt in sechstausendzweihundertneunundsiebzig (6.279) Anteile von je sechshundertfünfzig Euro (EUR 56.-).»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr dreitausenddreihundert Euro (EUR 3.300.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtstube, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schrauben, E. Langer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 décembre 2004, vol. 431, fol. 33, case 11. – Reçu 1.500,24 euros.

Le Receveur (signé): Santoni.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Wunsch erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 13. Dezember 2004

A. Weber.

(103234.3/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

I.B.B. BAUGESELLSCHAFT mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 95.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(103235.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

GLOBAL FACILITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 85.115.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A., ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.115, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 11 avril 2002. Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 4 février 2004.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Emile Kieffer, ingénieur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Witry, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Rassel, ingénieur, demeurant à Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et par conséquent de l'article 4 des statuts.

2. Modification des articles 16, 20 et 26 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toute activité de facility management, de gestion d'infrastructures, de maintenance industrielle et de consultance.

La société exercera également l'activité d'agent de communication à la clientèle en tant que professionnel du secteur financier sur base de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Elle a encore pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières poursuivant directement ou indirectement l'objet ci-dessus décrit.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration qui fixe ses / leurs émoluments et la durée de son / leurs mandat(s), laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Le ou les réviseurs d'entreprises sortants sont rééligibles.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale entendra le rapport du Conseil d'Administration et celui du / des réviseur(s) d'entreprises, votera sur l'approbation des rapports et des comptes annuels et sur la distribution des bénéfiques, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au(x) réviseur(s) d'entreprises et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.»

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 26 qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 26.** Chaque année au trente et un décembre, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le Conseil d'Administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la société et le compte de profits et pertes en même temps que son rapport ainsi que tous autres documents qui sont requis par la loi, au(x) réviseur(s) d'entreprises qui, sur ce, établira(ont) leur rapport.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. E. Kieffer, C. Witry, P. Rassel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

F. Baden.

(102971.3/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

GLOBAL FACILITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 85.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102973.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

AIR MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 93.151.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 15 novembre 2004 de la société AIR MARINE LUXEMBOURG S.A. il a été décidé:

1. remplacement de la société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION et de Monsieur Alex Wersant en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Madame Carole Giovannacci, née le 12 avril 1969, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et

Monsieur Michael Ernzerhof, né le 7 mars 1966, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

2. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, INVEST CONTROL S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103173.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

DURO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 99.581.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DURO-LUX S.A., avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 99.581,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C numéro 462 du 3 mai 2004,

dont les statuts ont été modifié aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Adriano Vidoni, conducteur de travaux, demeurant à B-4040 Herstal, 69, rue Pied des Vignes.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Villain, employée privée, demeurant à F-57700 Hayange, 66, rue de Verdun.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'objet social comme suit:

La société a pour objet la construction de bâtiments avec maçonnerie, pose de béton et de ferrailage.

Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la construction de bâtiments avec maçonnerie, pose de béton et de ferrailage. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Vidoni, A. Villain, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2004, vol. 902, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004.

F. Kessler.

(103186.3/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

DURO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 99.581.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004.

F. Kessler.

(103188.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

HMS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 10.559.

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HMS LUX S.A., anciennement HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.559, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire, alors de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1972, publié au Mémorial C - n° 22 du 5 février 1973,

modifiée suivant acte reçu par Maître Nicolas Paul Frieders, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 20 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 120 du 17 juin 1974.

modifiée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juillet 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 11 octobre 1974,

modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage en remplacement de son collègue empêché Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 28 septembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 10 décembre 1979,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 284 du 17 août 1990,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Maître Joseph Kerschen, en date du 27 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 24 décembre 1991,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 4 octobre 1996,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 4 mai 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 21 septembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 31 janvier 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1408 du 28 septembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 10 mai 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 21 mai 2004,

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Florence Devignes, head of Administration, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand Wetz, courtier, demeurant à Hassel,

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclarait et demandait au notaire instrumentaire de dresser le procès-verbal qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Constatation de l'acquisition par la société de 155 actions propres sans valeur nominale, moyennant réserves disponibles.

2.- Annulation des actions rachetées.

3.- Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent vingt mille Euros (620.000,- EUR), représenté par quatre mille quatre cent vingt (4.420) actions sans désignation de valeur nominale.»

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont précisés sur une liste de présence; que cette liste signée par les actionnaires, par les porteurs des procurations des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui en même temps.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur resteront également annexées au présent acte.

III.- Qu'aucune convocation n'étant nécessaire alors que le capital social est intégralement représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

IV.- Que la présente assemblée, qui représente l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement tous les sujets portés à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après avoir délibéré, prenait à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'acquisition faite par la société, conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de 155 actions propres entièrement libérées sans désignation de valeur nominale, représentant 3,39% du capital souscrit, moyennant les réserves disponibles au prix de 45.057,50 EUR, ces réserves résultent du bilan de l'exercice au 31 mars 2004 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions rachetées, numérotées de 326 à 350 et 2.582 à 2.711, comme dit ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, d'adapter l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent vingt mille Euros (620.000,- EUR), représenté par quatre mille quatre cent vingt (4.420) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, frais et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent approximativement à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Devignes, F. Wetz, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2004.

P. Decker.

(102395.2/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

HMS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 10.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(102397.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

CM CAPITAL MARKETS LATINAMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.698.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 décembre 2004 que:

- Monsieur Errol Cabral a été révoqué à compter de ce jour de ses fonctions d'administrateur de la société,
- Monsieur Everaldo Araújo de Oliveira, économiste, demeurant à Alameda Pinhos, 234, Condomínio Morada dos Pinheiros, Aldeia da Serra, Município de Santana de Parnaíba, Estado de São Paulo (Brésil), a été élu aux fonctions d'administrateur de la société,
- Monsieur Everaldo Araújo de Oliveira terminera le mandat d'administrateur de Monsieur Errol Cabral qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103145.3/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.804.

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, ci-après «la Société», constituée sous la dénomination de BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 867 du 29 novembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 943 du 31 octobre 2001, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1075 du 28 novembre 2001, suivant acte, adoptant la dénomination actuelle, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 766 du 22 juillet 2003, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 710 du 9 juillet 2004, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1041 du 18 octobre 2004.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.804.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures et est présidée par Madame Kristina Lucero, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gunnar Thoroddsen, CEO de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement vingt-deux mille (22.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions à un montant de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions, par un apport en numéraire et par création et émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

3. Souscription aux cinq mille (5.000) nouvelles actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts en version française et en version anglaise, afin de refléter l'augmentation du capital social.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions à un nouveau montant de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions, par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

Souscription et libération

Le Président rappelle que l'actionnaire minoritaire, ainsi que l'actionnaire majoritaire la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., ayant son siège social à Austurstraeti 11, IS-101 Reykjavík, Islande, qui souscrit à la présente augmentation de capital, sont les deux seuls actionnaires de la Société.

Est à l'instant intervenu:

- Monsieur Gunnar Thoroddsen, CEO de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, agissant en sa qualité de mandataire de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F.,

lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, aux cinq mille (5.000) actions nouvellement émises de la Société et libérer entièrement ces actions nouvelles par un versement en espèces.

Le montant de l'apport de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra cinq mille (5.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les cinq mille (5.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, à l'actionnaire majoritaire, la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, ainsi qu'indiqué ci-avant.

Le capital social est désormais de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

«Art. 4.- Share capital

The subscribed capital of the Company is fixed at twenty-seven million euro (EUR 27,000,000.-) represented by twenty-seven thousand (27.000) shares without par value, each fully paid in.»

Dans sa version française:

«Art. 4.- Capital social

Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000,-) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

9689

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: K. Lucero, C. Erpelding, G. Thoroddsen, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 95, case 8. – Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 décembre 2004.

T. Metzler.

(103191.3/222/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 décembre 2004.

T. Metzler.

(103192.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.653.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 8 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) et sous la réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102219.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 40.890.

—
AUSZUG

Der Vorstand der THIEL LOGISTIK AG hat auf Grund des Ausscheidens von Frau Rina Breiningen aus dem Unternehmen am 15. Dezember 2004 beschlossen, die Prokura zu Gunsten von Frau Rina Breiningen, geboren am 14. November 1961, geschäftsansässig in Grevenmacher, ZIR Potaschberg, 5 an de Längten, welche ihr durch Beschluss des Vorstands am 22. März 2004 gegeben wurde, mit Wirkung zum 16. Dezember 2004 zu widerrufen.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Grevenmacher, den 15. Dezember 2004.

Unterschrift.

(102217.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SIDOPA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marcel Krier, employé privé, élisant domicile au 1, rue de Metzert, B-6717 Attert.

Monsieur Patrick Haller, employé privé, élisant domicile au 1, am Duerf, L-6195 Imbringen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL, société de révision, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 12 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102222.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SASHA MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.544.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Albert, Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 5 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102224.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

GCCHART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.253.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 25 novembre 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Domingos, directeur financier, élisant domicile au 412, avenue de Verdun, F-33000 Bordeaux, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société. Décharge de sa gestion, lui sera accordée lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Est élue en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société de droit luxembourgeois, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102225.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

RESORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 novembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Jérôme Zanus-Fortes, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, rue du Général Dufour à Genève.

Catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102238.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SOLAR CHEMICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur Hans Hagedorn, administrateur de sociétés, demeurant à Pal. Oxalis F., Ponte Capriasca, Suisse, Président,
- Monsieur André Wilwert, réviseur d'entreprises, demeurant au 59, boulevard Napoléon Premier, Luxembourg,
- Monsieur Eric Magrini, maître en droit, demeurant au 27, rue Nicolas Lioz, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102245.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

HELVOET PHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.466.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. ratifier la cooptation de Monsieur Paul Johann Hälg, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, CH-6460 Altdorf, depuis le 1^{er} septembre 2004,

2. renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Pierre L.B. Wijnen, avec adresse professionnelle au A, Cleynhenslaan 212, B-3140 Keerbergen,
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur Silvio A. Magnana, avec adresse professionnelle au 22, In der Stofferatte, CH-6460 Altdorf,
- Monsieur Paul Johann Hälg, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, CH-6460 Altdorf

pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

3. renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102753.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

MUSEL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Assel, 2, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.140.

Assemblée générale ordinaire

Les soussignés:

1. Madame Nicole Goedert, agent immobilier, demeurant à L-5481 Wormeldange, 41, route du Vin,
2. Monsieur Pierrot Améri, gérant de société, demeurant à F-83500 La Seine-sur-Mer, 27, rue Jean Juez,
3. Mademoiselle Rachel Améri, demeurant à L-5481 Wormeldange, 41, route du Vin,
4. Mademoiselle Laurence Améri, demeurant à L-5481 Wormeldange, 41, route du Vin,

déclarant agir en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «MUSEL IMMO S.à r.l.» avec siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont décidé de transférer le siège social de L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, à L-5403 Assel, 2, rue de Luxembourg, avec effet immédiat.

Bous, le 25 octobre 2004.

N. Améri / P. Améri / L. Améri / R. Améri

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102808.3/202/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

STEINEGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.709.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 22 octobre 2004.

- Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- Le bilan ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- Les résultats sont affectés au prochain exercice social;
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2003.
- Acceptation de la démission de M. Michael Korrodi, M. Markus Heeb, CORDICO MANAGEMENT AG et M. Hermanus Troskie en tant qu'administrateurs avec effet immédiat.
- Acceptation de la nomination de Messieurs Carlos Cordero, Marcos A. Munoz et Andrés M. Sanchez en tant qu'administrateurs en remplacement de leurs prédécesseurs avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.
- FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l. avec siège social au 2, rue de l'avenir, L-1147 Luxembourg est réélu en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.
- Décision de transférer le siège social du 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102885.3/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du vendredi 10 décembre 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

* Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Le Conseil d'Administration

A. Belardi / J.P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103064.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

HELVOET PHARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.839.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. ratifier la cooptation de Monsieur Paul Johann Hälz, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, CH-6460 Altdorf, depuis le 1^{er} septembre 2004,

2. renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Pierre L.B. Wijnen, avec adresse professionnelle au A, Cleynhenslaan 212, B-3140 Keerbergen,
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur Silvio A. Magnana, avec adresse professionnelle au 22, In der Stoffermatte, CH-6460 Altdorf,
- Monsieur Paul Johann Hälz, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, CH-6460 Altdorf

pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005,

3. renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102754.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

JAUNE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.152.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 10 août 2004, les décisions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration prend la décision de transférer le siège de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 août 2004.

JAUNE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103109.2/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.697.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 décembre 2004 que:

- Monsieur Errol Cabral a été révoqué à compter de ce jour de ses fonctions d'administrateur de la société,
- Monsieur Everaldo Araújo de Oliveira, économiste, demeurant à Alameda Pinhos, 234, Condomínio Morada dos Pinheiros, Aldeia da Serra, Município de Santana de Parnaíba, Estado de São Paulo (Brésil), a été élu aux fonctions d'administrateur de la société,
- Monsieur Everaldo Araújo de Oliveira terminera le mandat d'administrateur de Monsieur Errol Cabral qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103144.3/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

POLYGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 18.095.

Extrait de la décision collective des associés en date du 15 novembre 2004

Troisième résolution

Est nommé en qualité de réviseur d'entreprises pour le contrôle légal des comptes annuels à partir de l'exercice 2004 et ce, conformément à l'article 256 de la loi sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les associés renouvellent le «Conseil des gérants» pour l'exercice 2004. Font partie du Conseil, Messieurs Faber Roger, Nottrot Jan et Reuter André.

Sixième résolution

Les associés renouvellent le «Comité Conseil» ayant comme fonction de donner avis au Conseil des Gérants. Les avis concernent la gestion financière, administrative et technique de la société. Sont nommés membres du «Comité Conseil» pour l'exercice 2004, Messieurs Birel Michel et Gaasch Georges.

Strassen, le 7 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102975.3/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

BERSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.219.

Lors de l'Assemblée Générale Reportée tenue en date du 8 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

1) des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Pascal Roumiguié, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Marie-Hélène Claude, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2) du commissaire aux comptes:

EUROFID S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103121.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.821.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 2 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats en tant que membres du conseil de surveillance de:

- Didier Mouget, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Pascal Rakovsky, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Philippe Duren, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103127.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.598.825.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.971.

En date du 27 octobre 2004, COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUNDS (BERMUDA), L.P., ayant son siège social au 6, Front Street Hamilton, HM11 Bermuda, a cédé 254.774 parts de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l., à COMPASS INVESTMENT COMPANY III S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 102.922.

En date du 27 octobre 2004, COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801 County of New Castle, United States, a cédé 1.696 parts de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l., à COMPASS INVESTMENT COMPANY IV S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 104.024.

En date du 27 octobre 2004, COMPASS PARTNERS 1999 FUNDS, L.P., ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801 County of New Castle, United States, a cédé 440 parts de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l., à COMPASS INVESTMENT COMPANY V S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 104.027.

En conséquence l'actionnariat de COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l. se compose comme suit:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS L.P. détient 5.064 parts sociales
- COMPASS INVESTMENT COMPANY III S.à r.l. détient 254.774 parts sociales
- COMPASS INVESTMENT COMPANY IV S.à r.l. détient 1.696 parts sociales
- COMPASS INVESTMENT COMPANY V S.à r.l. détient 440 parts sociales
- COMPASS PARTNERS 1999 FUND L.P. détient 1.313 parts sociales
- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUNDS (BERMUDA), L.P. détient 760.666 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102758.3/581/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 369.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 novembre 2004, que:

1. La démission de Monsieur Charles Lampers de ses fonctions de vice-président est acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
2. La démission de Madame Sylvie Bisdorff de ses fonctions de secrétaire est acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
3. Madame Suzette Millang, employée privée, née le 14 mars 1953 à Wiltz, et demeurant à L-1509 Luxembourg, 1, rue Fr. Faber, est nommée vice-présidente pour une durée de trois ans conformément à l'article 11 des statuts.
4. Monsieur Mathias Mozek, fonctionnaire d'état, né le 20 avril 1952 à Luxembourg, et demeurant à L-3328 Crauthem, 25, rue de Weiler, est nommé vice-président pour une durée de trois ans conformément à l'article 11 des statuts.
5. Madame Chantal Meurin, fonctionnaire, née le 31 août 1956 à Dudelange, et demeurant à L-8230 Mamer, 28, rue Gaaschtbiérg, est nommée secrétaire pour une durée de trois ans conformément à l'article 11 des statuts.

Les décisions prises lors de cette réunion du conseil d'administration seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102817.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.